

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4088 - Lundi 21 Mars 2022 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE DES INSURGÉS DE LA MÉDINA DE MUTSAMUDU :

12 ans



ELECTRICITÉ

Les nouveaux abonnés de Sonelec doivent encore patienter

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Mars 2022**

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 18mn

Fadjr : 04h 58mn

Dhouhr : 12h 17mn

Ansr : 15h 34mn

Maghrib: 18h 2mn

Incha: 19h 36mn



DIALOGUE NATIONAL

Entre ouverture des procès et nouvel élan de la gouvernance locale

Ayant pris fin le 15 mars dernier, la première partie des travaux du Dialogue inter-comoriens, aurait-elle ouvert la voie aux procès des détenus politiques ouverts à Mutsamudu le 19 mars dernier ? Cinq nouvelles thématiques seront débattues notamment la réduction de la dépendance alimentaire, les textes législatifs et réglementaires concernant les élections, la moralisation de la vie politique, la diaspora et la gouvernance locale.

La grand-messe avait pour but d'accoucher un esprit de consolidation de la paix sur l'ensemble du territoire. Environ 350 personnes ont participé au dialogue en présence de représentants de la communauté internationale (Système des Nations unies, l'Union

Africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie, etc.) Après 17 jours, le parti au pouvoir se réjouit des propositions retenues. « Des doléances des déléguées de l'opposition sont prises en considération, en ce qui concerne notamment l'organisation des procès des

personnes détenues. Le bureau national de la CRC a appris avec satisfaction le démarrage des audiences le 19 mars 2022 », a déclaré le secrétaire général du parti au pouvoir, Youssoufa Mohamed Ali. C'est dans l'objectif de répondre aux doléances de l'opposition et d'encourager les autorités judiciaires à accélérer les procédures, un pas décisif vers l'apaisement du climat politique dans le pays.

Les échanges qui ont caractérisé le dialogue ne sont pas uniquement focalisés sur le cadre politique mais des décisions en vue de lutter contre

les crises socio-économiques ont été prises parmi lesquelles, la réduction de la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur, les textes législatifs et réglementaires concernant les prochaines élections, la moralisation de la vie politique, paix et consolidation, l'implication de la diaspora et une bonne prospérité de la gouvernance locale. Il s'agit là de nouvelles thématiques ajoutées à ceux du président de la république lors des discussions. « L'introduction de ces cinq nouvelles thématiques traduit à tout égard l'engagement du chef de l'Etat qui a toujours défendu

l'aspect participatif dans le dialogue pour des résolutions positives », poursuit-il.

Le bureau national de la CRC appelle les forces vives et les partis politiques à dépasser les intérêts claniques, à prendre de la hauteur, à privilégier les intérêts supérieurs de la nation, à défendre les valeurs d'unité et à soutenir les efforts de redressement du pays engagés centré dans le plan Comores Émergent (PCE).

Kamal Gamal

SANTÉ PUBLIQUE

EPM au chevet des patients souffrant de maladies chroniques à Mohéli

L'ONG Ensemble pour Mohéli (EPM) offre gratuitement aux personnes souffrant de maladies chroniques à Mohéli des médicaments de bases. 99% des patients souffrant de diabète, hypertension et goutte sont à leur charge.

L'EPM a été créée en 2020 à Mayotte lors du pic de la covid-19 à Mohéli par madame Sitty Bahia Assani, la fondatrice. Depuis sa création jusqu'à ce jour, cette ONG ne cesse de porter secours à la population de l'île sur le plan sanitaire et socio-éducatif. EPM collabore étroitement avec l'ASCOBEF antenne de Mohéli. L'ONG vient d'ouvrir une mini pharmacie dans les locaux de l'ASCOBEF pour pouvoir prendre en charge les patients souffrant de

maladies chroniques, notamment le diabète, l'hypertension artérielle, la goutte et bien d'autres. Environ 99% des personnes souffrant de ces pathologies à Mohéli sont à leur charge.

Pour lutter contre toute prise de médicaments illégaux qui pourrait mettre en danger la santé du patient, les responsables de l'ASCOBEF se réfèrent à l'ordonnance. « Effectivement, nous distribuons des médicaments aux personnes souffrant de certaines maladies chroniques mais on se réfère d'abord à son carnet médical. On ne peut pas donner un médicament à une personne qui n'a même pas consulté un médecin », explique Mahmoud Ali, responsable de l'antenne ASCOBEF.

C'est une décision prise par Sitty Bahia Assani avec ses collabora-



teurs pour porter secours et aider financièrement la population mohélienne, surtout les plus démunis qui sont contraints d'acheter des médicaments quotidiennement. « Je suis obligé chaque semaine d'acheter des médicaments car je suis diabétique

et hypertendu. Recevoir ces médicaments gratuitement cela m'aide beaucoup puisque j'économise un peu. L'argent que je pourrais acheter ces comprimés, je le dépense pour un autre besoin vital », se réjouit un patient qui venait juste de prendre sa

dose de médicaments.

Cependant l'achat des médicaments ainsi que leur conservation reste un problème majeur pour l'EPM ainsi que pour l'ASCOBEF. Ces médicaments, selon les responsables, leur reviennent chers suite à un manque de collaboration entre l'EPM et les pharmacies de l'île. « Jusqu'à présent, on n'est pas agréé. On a essayé de discuter avec les autres pharmacies de la place pour nous aider au moins à l'achat des médicaments mais personne ne veut nous aider. Si quelqu'un connaît la procédure à suivre qu'il nous contacte », lance Mahmoud Ali. Parlant des procédures, l'on a tendance à croire que Mahamoud se jette dans la gueule du loup.

Riwaad

LITTÉRATURE :

"Le temps d'un slam" : un ouvrage aux multiples combats

« Le temps d'un slam, je suis une guerrière », l'autrice comorienne, Bacar Nawiya évoque à travers ses écritures ses multiples combats. Entre solitude, dénonciation et joie, l'autrice comorienne, fait plonger ses lecteurs dans une mare d'émotion.

C'est dans une salle bien remplie à l'Alliance française de Moroni que Bacar Nawiya a présenté jeudi 17 mars dernier son premier livre. Intitulé « le temps d'un slam, je suis une guerrière ». L'autrice comorienne aborde plusieurs sujets sensibles et riches en émotion. Selon elle, l'ouvrage englobe deux parties, l'une plus diversifiée avec plusieurs thématiques dont l'amour, la haine, etc. Une deuxième partie qui est plus d'actualité à savoir la dénonciation, la solitude. « La majeure parties des textes, ce sont

des mots que je n'ai pas l'habitude de lire en public. Le livre parle de moi, de mes combats, des textes que j'ai eu à écrire dans les moments de solitudes à Dakar, de

l'actualité, etc. », souligne-t-elle, tout en ajoutant « le but initial était d'écrire quelque chose que chaque personne se trouvera à travers mes mots ».

Lors de cette exposition, ce fut une grande découverte d'une lectrice hors pair, à 9 ans, seulement la petite Oumayah Bervin a fait vibrer la salle avec son poème en

honneur de la femme « femme de ma vie ». Interrogée après le spectacle, la lectrice a expliqué que « ce poème est un bon message qui met en valeur les femmes, c'est une manière de dire qu'il est temps d'arrêter d'insulter les femmes et de les agresser, car la femme c'est de l'or », déclare-t-elle.

Sourire aux lèvres, présente dans cette présentation, la jeune élève de l'école Mouigni Mbaraka, Mroumana Charfia se dit fière qu'une femme ait pu écrire un livre qui parle de l'actualité. « Je suis satisfaite qu'une jeune femme comorienne a pu défrayer la chronique du tabou. Je me dis que nous avons de l'avenir et nous sommes capables d'aller loin », se réjouit-elle.

Andjouza Abouheir



AFFAIRE DES INSURGÉS DE LA MÉDINA DE MUTSAMUDU : 12 ans

Hier dimanche 20 mars s'est tenu au palais de justice de Mutsamudu le procès d'Abdou Salami Abdou, ancien gouverneur d'Anjouan déchu en octobre 2018 après une manifestation transformée en guérilla urbaine entre civils armés et forces de l'ordre dans la médina de Mutsamudu, la capitale d'Anjouan. Poursuivi pour « atteinte à l'unité nationale, participation à un mouvement insurrectionnel et trouble à la sécurité publique », l'ex gouverneur est condamné à une peine de 12 ans de prison ferme. Le mis en cause qui prend comme une « insulte » à son endroit l'accusation de séparatisme est présenté par le commissaire du gouvernement comme celui qui « pilotait » lesdits événements.

Le verdict est tombé comme un couperet qui a abruti toute la salle d'audience du palais de justice de Mutsamudu où nombreux sont ceux qui ont écrasé une larme. Hier dimanche 20 mars dans l'après-midi, au terme du procès qui s'est ouvert dans la matinée du même jour, l'ancien gouverneur d'Anjouan entre 2016 et 2018, Abdou Salami Abdou, s'est vu fixer sur son sort. Poursuivi pour « atteinte à l'unité nationale, participation à un mouvement insurrectionnel et trouble à la sécurité publique » pour avoir financé et fait organiser une manifestation qui devait avoir lieu à la mi-octobre 2018 à Mutsamudu pour protester contre les réformes constitutionnelles entamées par le pouvoir central en juillet de la même année, Salami vient d'être condamné à une peine de 12 ans de prison ferme par la Cour de sûreté de l'État. Une peine lourde à la hauteur d'une Cour de sûreté jugée « inique » par l'opposition lors d'un

procès expéditif et hélas sans possibilité de recours. Le Commissaire du gouvernement avait requis 15 années de détention.

Venu dans la salle d'audience vêtu d'un costume marron avec une coupe de cheveux sobre, Salami n'a rien perdu de son flegme malgré les longues années passées (3 ans et demi) en détention provisoire. Devant une juridiction réputée impitoyable et dont les verdicts sont sans appel, l'ex-gouverneur a d'emblée regretté le dépassement du délai légal de la détention provisoire (qui est de 4 mois renouvelable une fois, ndlr) et d'avoir été privé de la visite de plusieurs de ses proches. Au cours de l'audience, M. Salami ne s'est pas privé, sur un ton empreint de sarcasme, d'instiller le doute quant au bienfondé du dossier pour lequel il est poursuivi. Ainsi, il a rappelé cette sortie médiatique du ministre de l'intérieur de l'époque des faits, Mohamed Daoudou, qui avait cité le directeur des impôts et le contrôleur financier de l'île comme faisant partie des insurgés « identifiés » dans la médina. Seulement manque de bol pour l'ancien homme fort de ce régime, le premier se trouvait en Inde, et le second, qui n'est autre qu'El-had Halifa, en prison pour l'affaire dite de tentative d'assassinat contre le vice-président Moustadroine Abdou.

Quand le président de l'audience Omar Benali lui demande son rôle dans les événements d'octobre 2018, Salami a avoué sereinement avoir financé la manifestation à hauteur de 2 millions de nos francs « pour défendre les intérêts des Anjouanais qui m'ont élu et d'Anjouan ». A la tête de ces intérêts, le tour de la présidence tournante qui devait échoir à l'île d'Anjouan à partir de mai 2021,



Cour de sûreté de l'Etat siégeant à Mutsamudu.

n'eut été le référendum constitutionnel de juillet 2018. A la question de savoir ce qu'il a ressenti lorsque la situation a dégénéré, l'ex gouverneur n'a pas mâché ses mots : « [J'avais] un sentiment d'échec parce que notre objectif a été détourné, récupéré », répondait celui qui nie mordicus avoir armé ou fait armer qui que ce soit. Quand le même président réclame des détails sur les préparatifs de ce qui devait être une manifestation « pacifique », M. Salami le renvoie à son ancien collaborateur Abdallah Mohamed, dont il a cité le nom 9 fois pendant les 44 minutes qu'il aura passé sous le feu des questions des hommes en toges.

Cet ancien secrétaire général du gouvernement que Salami présente lors du procès comme son « homme de confiance », est un personnage au rôle trouble qui, dans la foulée de la déchéance de Salami le 25 octobre 2018, sera désigné par le pouvoir central pour lui succéder jusqu'au mois de mai 2019 où il a dû passer le témoin au nouveau gouverneur élu à l'issue des élections anticipées de mars et avril. La majorité des prévenus comparus en même temps

que Salami l'ont cité comme étant la cheville ouvrière des événements de la médina. Seulement, M. Abdallah n'est pas poursuivi « malgré ses aveux lors d'une audition par la gendarmerie » dans la foulée des faits, a regretté Me Abdoulatif, l'un des avocats de Salami. « Nous avons demandé au juge d'entendre Salim Hafi (ancien ministre de l'éducation, ndlr), Abdallah Mohamed, et Sounhadj Attoumane (ancien conseiller chargé de la santé, ndlr). Malheureusement il n'a pas accédé à notre demande », fait observer pour sa part son collègue Me Mahamoudou Ahamada. Sans surprise, la Cour a poursuivi et bouclé le procès sans Abdallah Mohamed, témoin clé des événements qui ont fait deux morts côté civil, qui traîne avec lui un parfum de félonie au mieux.

On est toujours dans les 44 minutes de questions-réponses. La Cour cherche à savoir pourquoi Salami n'a pas annulé le projet de manifestation « non autorisée ». La répartition du prévenu est sans appel. « Primo, vous venez de me l'apprendre [que la manifestation n'était pas autorisée]. Secundo, le droit de

manifestester est un droit constitutionnel ». L'ex gouverneur a tenu à rappeler que lorsqu'il était aux affaires, on lui avait interdit la célébration de la journée mondiale de l'eau dans la région de Mramani. Il a aussi soulevé ces cas où lui et ses sympathisants étaient « interdits de tenir des réunions privées dans des lieux privés ». En quelques mots bien placés, il a ressorti la nature d'un régime qui interdit à ses adversaires politiques des libertés aussi fondamentales que celle de se réunir ou de manifester... Alors que sa démarche lui vaut aujourd'hui la charge d'atteinte à l'unité nationale, Salami estime que cette accusation « est une insulte » à son égard. « Je crois que je suis l'un des vrais patriotes de ce pays. Me coller une étiquette de séparatiste est une insulte à mon endroit. Mais si la défense des intérêts des Anjouanais qui m'ont élu est associée à du séparatisme, alors je suis séparatiste », s'explique celui qui jure que l'idée d'en arriver à une scission du pays ne lui a « jamais traversé l'esprit ».

Touffé Maecha

ELECTRICITÉ

Les nouveaux abonnés de Sonelec doivent encore patienter

Lors d'un point de presse vendredi 18 mars dernier, le patron de Sonelec Soilihi Mohamed Djounaid a fait savoir qu'il n'y a pas de date précise pour l'arrivée des matériels de branchement. Selon lui, ils devaient arriver le 15 janvier dernier mais il y eu un problème pour le fournisseur sur l'importation et il a demandé encore 15 jours.

Cela va faire des mois que les nouveaux abonnés de la société nationale d'électricité des Comores (SONELEC) attendent leur branchement au réseau. Et selon le directeur de la boîte, la situation est loin d'être résolue car il n'y a aucune date précise. « Le matériel

devait arriver depuis le 15 janvier dernier, mais il y eu un problème avec le fournisseur sur l'importation. Il nous a demandé encore 15 jours. Donc je pense que c'est difficile de donner la date exacte, mais nous faisons tout notre possible pour brancher les nouveaux clients. On va réutiliser des matériels prépayés en attendant l'arrivée des compteurs intelligents et les accessoires », assure Soilihi Mohamed Djounaid.

Le patron de la société n'aurait donc pas négligé ses 899 nouveaux clients en attente. « C'est la société SGE du Togo, qui devrait nous fournir les matériels de branchement, et qui a eu des problèmes d'acheminement. Mais nous pensons que le problème est résolu et elle va nous les

envoyer d'ici 15 jours », poursuit-il. Pour consoler ses clients, M. Djounaid rassure qu'ils seront heureux car « ces nouveaux compteurs, nous permettront d'éviter des tas de problèmes comme les fraudes, les malentendus avec nos clients et en cas d'incendie, ils alertent les techniciens pour intervenir. Les clients peuvent aussi recharger le courant sans se déplacer, il suffit d'avoir le compte sur Holo et M'Vola », indique-t-il.

Ce dernier a profité de l'occasion pour parler de la situation actuelle de la société. Selon lui, il reste encore quelques difficultés au niveau des îles, mais leurs techniciens sont déjà sur le terrain pour les résoudre. « Nous travaillons d'arrache-pied pour

éclairer l'ensemble des îles surtout lors de ce mois sacré de ramadan. Toutefois, il n'est pas exclu d'acheter d'autres groupes électrogènes (03) pour renforcer la production

dans les trois îles » dit-il, avant d'ajouter que « l'appel d'offre sera bientôt lancé ».

Nassuf Ben Amad



Mohamed Soilihi Djounaid

Société

Nadia Abdou s'est installée à Mohéli pour former des jeunes dans la couture

Originnaire d'Itsandra à la Grande Comore, Nadia Abdou est à Mohéli depuis 5 ans pour dispenser des formations en couture traditionnelle et lutter contre le chômage. C'était initialement sur un projet d'une société arabe qui n'a pas pu aller loin. La mairie de Fomboni a collaboré avec Mme Nadia pour bénéficier de ses compétences et la mairie de Djando leur a emboîté le pas.

Madame Nadia Abdou, originaire d'Itsandra à Ngazidja, âgée de 36 ans, se trouve à Mohéli depuis avril 2017 pour des formations de couture axée sur les habits traditionnels. C'était un projet initié par une société arabe mais qui n'a pas pu aller loin après un an d'expertise. Cette couturière talentueuse a préféré rester dans l'île de Djumbé Fatma pour contribuer à la réduction du chômage. Après avoir travaillé suffisamment avec la mairie de la commune urbaine de Fomboni, cette année, la mairie de la région de Djando dont le siège se trouve à Wanani a sollicité le savoir-faire de Madame Nadia.



Les responsables de cette mairie ont pris en charge cette dame afin qu'elle puisse former professionnellement les jeunes de cette région sur le métier de la couture artisanale. Dans son atelier à Wanani, les jeunes femmes s'activent à l'apprentissage de ce métier. « La mairie de Djando m'a offert une salle pour l'installation du matériel afin de pouvoir travailler aisément. Elle a

ensuite pris en charge mon loyer. Et ce que je gagne ce sont les frais de formation », explique Nadia Abdou, la couturière.

Au total, 21 personnes apprennent la couture dans l'atelier de Nadia. L'apprentissage de ce métier est rendu possible grâce à l'octroi des machines à coudre par la première dame du pays madame Ambari Darouèche, il y a deux ans

de cela. Cette couturière compte apporter sa contribution à la lutte contre le chômage dans le pays plus particulièrement à Mohéli dans la mesure où les habits traditionnels sont de plus en plus sollicités dans l'île surtout lors des cérémonies de mariage coutumier.

Riwad

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



COMMUNIQUE DE PRESSE PLAN DE DEVELOPPEMENT FRANCE-COMORES



SIGNATURE DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT

PROJET D'APPUI A LA PROFESSIONNALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

PROJET DE PROMOTION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Moroni, le 19mars 2022

Le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Kamalidine Souef, le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Djaffar Salim Allaoui, l'Ambassadeur de France, Monsieur Sylvain Riquier et le Directeur de l'Agence Française de Développement, Monsieur Lionel Yondo ont participé ce samedi 19 mars 2022 au Ministère de l'Education nationale à une cérémonie de signature de deux conventions de financements relatives au Projet de Professionnalisation de l'offre de formation et insertion (PROFI) et au Projet de promotion de l'éducation physique et sportive (PEPS). Le montant total des deux projets est de 8,8 milliards de francs comoriens dans le cadre du Plan de Développement France-Comores (PDFC).

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du volet « Education » du Plan de Développement France-Comores (PDFC) et répond aux ambitions du Plan Comores Emergent (PCE), pour ce qui concerne l'amélioration du capital humain et l'accès des jeunes comoriennes et jeunes comoriens à une éducation et formation de qualité, permettant une meilleure insertion socioéconomique.

Le projet Professionnalisation de l'offre de formation et insertion (PROFI), d'un montant de 8,1 milliards de francs comoriens, vise à renforcer l'offre de formations techniques, professionnelles et scientifiques afin d'améliorer l'employabilité des jeunes et répondre aux besoins de développement de l'économie comorienne. Le projet priorise ainsi cinq (5) filières clés sur les parcours de formation de Bac-3 à Bac+5, que sont : les technologies industrielles, l'a-

griculture, la construction, le numérique et l'environnement. Les établissements publics de formation suivants seront notamment soutenus :

- Au niveau secondaire : l'Ecole nationale technique et professionnelle (ENTP) d'Ouani ; le Centre national horticole de Mvouni ; le lycée polytechnique du Hambou ;
- Au niveau supérieur : deux composantes de l'Université des Comores (UDC) : l'Institut Universitaire de Technologie (IUT – sites de Moroni et Patsy) et la Faculté des Sciences et Techniques (FST – sites de Moroni et Patsy).

D'une durée de cinq ans, le projet permettra à terme d'offrir des opportunités de formation de qualité à près de 2.000 jeunes par an, dans les lycées techniques et à l'Université.

Le Projet de promotion de l'éducation physique et sportive (PEPS), d'un montant de 740 millions de francs comoriens, vise à renforcer la pratique des activités physiques et sportives (APS) au bénéfice de tous les élèves, en augmentant le nombre de séances dispensées et en assurant une égalité d'accès entre les filles et les garçons – dans les plus de 300 écoles primaires publiques des Comores. Le projet permettra la diffusion de nouveaux outils pédagogiques, la mise à disposition de kits sportifs ou encore la formation des enseignants du primaire, mais aussi du secondaire. La durée de ce projet est de 3 ans. L'ONG Play International, spécialisée dans l'éducation et l'insertion par le sport, accompagnera le Ministère de l'Education dans la mise en œuvre des activités.

La mise en œuvre de ces projets sera pilotée et assurée par le Ministère de l'Education Nationale, sur un financement de l'AFD.

A propos du Plan de Développement France-Comores :

Le 22 juillet 2019, la France et l'Union des Comores se sont engagées « vers une nouvelle dynamique de partenariat » à travers la signature d'un Document Cadre dont le Plan de Développement France – Comores (PDFC), financé par la France à hauteur de 150 M€ (environ 73,8 milliards de francs comoriens), est issu. La mise en œuvre de ce plan ambitieux est assurée, sous la coordination de l'ambassade de France en Union des Comores, par l'Agence Française de Développement (AFD). Le PDFC a pour objectif principal de soutenir des projets visant en priorité les secteurs de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'éducation, de la santé, de l'aménagement du territoire, ainsi que les activités génératrices d'emploi en zones rurales notamment via le développement de filières agricoles d'exportation.

FOOTBALL, CHAMPIONNAT D1

Volcan club nouveau leader

Pour la première fois depuis la 7e journée, l'Union Sportive de Zilimadju perd la tête du championnat régional en faveur de son éternel rival Volcan Club de Moroni.

Accroché à domicile (1-1) face à FC Hantsindzi, le double champion des Comores laisse la place de leader à son frère ennemi Volcan Club. Avec 27 points, le club de Zilimadju se retrouve 1 point derrière les verts de la capitale. Les représentants du Mbwanu se stabilisent à la 5e place avec le même nombre de point (17) avec FC Male qui a battu sur ses terres JACM de Mitsudje. L'équipe de l'Itsahidi confirme sa bonne forme retrouvée depuis le milieu du championnat. Les rouges de Mitsudje quant à eux ils n'en finissent pas de perdre des points. Bon dernier avec 8 points, JACM n'a plus engrangé le moindre point depuis la 8e journée. Avant dernier avec 1 point de plus que JACM, Aventure Club de Wellah Mitsamihuli sent de plus en plus le souffle de la descente derrière son dos.

Pour cette douzième journée les jaunes de Wellah ont allé perd-



Match Volcan contre USZ. (Photo d'archive)

re (0-1) dans le Hambu face à Alizé Fort. Grâce à cette victoire l'équipe de Salimani sort de la zone de relégation avec 14 points. Le bonheur des uns faisant le malheur des autres, c'est l'équipe de Mde qui se retrouve première relé-
gée. Pour leurs retrouvailles avec Volcan Club, après les inci-

dents malheureux du 5 mars en coupe des Comores, Ngaya club a été battu sur son terrain par les verts de Moroni. Dans ce qui apparaissait comme le match de tous les dangers, les joueurs de coach Nanou ont su tirer leur épingle du jeu en faisant d'une pierre deux coups. Cette victoire place

l'équipe d'Irungudjani en tête du championnat depuis des lustres.

Charge à elle de savoir gérer la pression qu'elle va devoir subir de la part de bonbon Ndjema maintenant qu'il est en position du chassé. Solide 3e jusqu'à cette journée US Ntsaweni (19 points) voit sa place menacée par ses poursui-

vants, FC Male et FC Hantsindzi. En déplacement à Nyumadzaha les représentants du Mbude ont subi la loi d'Etoile des Comores qui confirme sa solidité à domicile (3-1). Cette victoire catapulte Étoile des Comores à la 6e place avec 15 points à égalité avec un autre représentant du Bambao, Djabal Club.

Exempté de rencontre les bleus d'Ikoni sont relégués à la 7e place avec tout de même un matelas de 4 points avec la première équipe qui se trouve dans la zone rouge en l'occurrence Ngaya club de Mde. Leader du championnat du championnat jusqu'à la 7e journée, Djabal Club joue le yo-yo en alternant entre mauvais et bons résultats. À l'issue de cette 12e journée, Volcan Club apparaît clairement comme le grand gagnant qui a ravi la première place à l'Union Sportive de Zilimadju. Dans ce duel fratricide entre moroniens, Volcan club semble avoir un léger avantage dans la mesure où c'est l'une des formations qui gère mieux les fins de championnat.

AS Badraoui

PROJET DU FONDS D'ADAPTATION : RENFORCER LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE URBAINE EN AFRIQUE DU SUD-EST

Atelier de coordination régionale 21 – 24 mars 2022 – Communiqué de presse

La dernière publication du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre clairement l'impact mondial de la crise climatique et les défis d'adaptabilité pour les communautés les plus vulnérables.

Les personnes vivant dans les pays les plus touchés n'ont pas besoin de rapports pour leur dire que le climat a changé. Le prix le plus élevé est déjà payé. **Après les cyclones Batsirai, Emnati et la tempête tropicale Ana, il y a quelques jours, les 11 et 13 mars, l'Afrique du Sud-Est a été secouée par le passage du cyclone tropical GOMBE.** Le 14 mars, l'Institut national de gestion des catastrophes du Mozambique (INGC) faisait état de 15 décès dans la province de Nampula et d'une personne disparue dans la province de Zambèze. Environ 50 personnes ont été blessées et environ 11 630 personnes sont actuellement déplacées vers 25 centres d'évacuation à Nampula et Zambèzia. Plus de 100 400 personnes ont été touchées et 10 811 maisons ont été détruites et 11 882 autres ont subi des dégâts, ce qui a eu un impact humanitaire accru. **Au Malawi, six décès ont été confirmés dans le district de Machinga (région sud du pays) par le Département des affaires de gestion des catastrophes (DoDMA), après que des inondations et des crues soudaines ont été causées par de fortes pluies liées au GOMBE.** Un certain nombre d'infrastructures et de bâtiments ont été endommagés, y compris un camp d'évacuation qui

accueillait des personnes touchées par le passage du cyclone tropical ANA à la fin du mois de janvier, et les évaluations d'impact sont toujours en cours. **Le cyclone GOMBE, avec ses vents soutenus maximaux jusqu'à 190 km/h, est le dernier d'une série qui a déjà frappé l'Afrique du Sud-Est depuis le début de cette année.** À Madagascar, selon l'Office national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC), le bilan des phénomènes météorologiques extrêmes depuis janvier 2022 a atteint 205 morts. Plus de 420 000 personnes ont été touchées par les cyclones tropicaux Batsirai et Emnati dans les régions du sud-est du pays. La dévastation totale de villes entières avec des milliers de structures endommagées ou détruites, affectant également les îles Maurice et la Réunion. Dans le même temps, la région du Grand Sud de Madagascar est confrontée à une grave crise alimentaire et nutritionnelle après trois années consécutives de sécheresse extrême. Le sud du pays a été touché à plusieurs reprises par des sécheresses, des précipitations inférieures à la moyenne et d'autres risques naturels, tels que des inondations et des cyclones. Entre novembre 2020 et toute l'année 2021, le Grand Sud a enregistré moins de 50 % des précipitations normales, ce qui a entraîné l'impact de près de 69 % de la région sur les pires conditions de sécheresse enregistrées depuis 1981.

La féroacité et la fréquence des tempêtes sont conformes aux avertissements scientifiques d'aggravation des dommages liés au

climat. **Travailler en étroite collaboration pour et avec les communautés, développer la capacité de gouvernance locale dans la gestion des risques de catastrophe et la planification de la résilience, et mettre en œuvre des infrastructures vertes innovantes et des mesures d'adaptation au changement climatique est crucial pour une vision à long terme en réponse au changement climatique.**

« **Building Urban Climate Resilience in South-Eastern Africa** », est un projet à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et dans l'Union des Comores qui vise à **renforcer la résilience urbaine, à promouvoir la réduction des risques de catastrophe et à accroître l'adaptation au changement climatique.** Le projet multi-pays est financé par le Fonds d'adaptation et mis en œuvre par ONU-Habitat aux côtés des quatre gouvernements ; les villes de Morondava, Zomba, Chokwe et Moroni ; OXFAM ; et le Centre technique sous-régional pour la gestion des catastrophes, la durabilité et la résilience urbaine (DiMSUR). **Du 21 au 24 mars 2022, le premier atelier régional en personne** pour le projet sera organisé par le gouvernement du Malawi dans la ville de Blantyre. L'atelier est l'occasion d'échanger des expériences, des connaissances et des idées entre les quatre villes et pays, partenaires et parties prenantes, ainsi que pour discuter des principaux défis et réalisations du projet et planifier pour les 2 prochaines années.

Au cours de l'atelier, une visite sur le terrain des sites des projets dans la ville de Zomba sera organisée et des discussions thématiques seront organisées autour de sujets tels que : **le drainage et la gestion des déchets solides ; EWS et évacuation ; des solutions fondées sur la nature et la mobilisation et la sensibilisation des communautés ; et le renforcement du cadre politique et juridique pour renforcer la résilience urbaine au niveau national.**

En outre, **M. Nuno Remane, le nouveau directeur exécutif de DiMSUR**, présentera le plan stratégique de 2 ans du Centre, que le projet aide à opérationnaliser pour assurer la fertilisation croisée en temps réel des connaissances et de l'expérience entre les pays et les villes pilotes du projet et pour servir de référentiel régional pour ces informations et expertises précieuses. « En tant qu'organisation intergouvernementale avec des ambitions régionales, DIMSUR doit être pertinente pour ses membres et offrir un ensemble de services pour promouvoir des solutions et un transfert de compétences liés aux problèmes de RRC et de DRM, existant dans la région subsaharienne de l'Afrique », a déclaré M. Remane. (Plus de détails dans les annexes)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Fruzsina Straus, Gestionnaire de projet, ONU-Habitat – straus@un.org



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE



PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2021/003/MAPETA/PIDC/AO/19KM/2EME AVIS

RECRUTEMENT DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DES PISTES RURALES DE 4 KM IDENTIFIÉES AUX COMORES.

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « réhabilitation de 48,80 km des pistes rurales. Cet appel d'offre concerne le lot ci-dessous cité pour une période d'exécution de Quatre (4) mois.

Lot 2 : Piste Mvouni – Boboni: 4,00 Km

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) »

3. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer une bonne

expérience de marchés de construction et ou de réhabilitation des routes et/ou pistes rurales à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement au cours de 10 dernières années. Le Soumissionnaire doit établir aussi qu'il disposera du Personnel-clé de qualification convenable décrit dans les Spécification, qui est nécessaire pour exécuter le Marché. Pour être éligible, il doit justifier du chiffre d'affaires minimum tel que précisé dans l'article IS 11.1 (h) des données particulières de l'appel d'offres. Le chiffre d'affaires doit être certifié par un organisme compétent.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement – de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation

des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 00min.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en version française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de vingt-cinq mille (25 000 KM). La méthode de paiement sera en espèce. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par voie électronique au secrétariat du PIDC.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 07 avril 2022 à 14H 00. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute

offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, le 07 avril 2022 à 14H 30min.

8. Le soumissionnaire doit présenter une garantie de soumission d'un montant de **trois million deux cent mille (3 200 000) Kmdans son offre:**

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

BP :41-Moroni

A Mdé ex-Cefader -maison des épices.

Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 04 mars 2022



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE



PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2021/002/MAPETA/PIDC/AO/PISTES/2EME AVIS

RECRUTEMENT DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DES PISTES RURALES DE 11,90 KM IDENTIFIÉES AUX COMORES.

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « réhabilitation de 48,80 km des pistes rurales. Cet appel d'offre concerne les quatre lots ci-dessous cités pour une période d'exécution de Quatre (4) mois non cumulables.

- Lot 5 : Piste Rurale Mridjou-Gnamboimro (Longueur 3,560)

- Lot 6 : Piste Rurale KoniDjodjo-Houngouni (Longueur 4,500 km) ;

- Lot 7 : Piste Rurale Ongojou-Komoni-Kiyo (Longueur 5,000 km) ;

- Lot 8 : Piste Rurale Mridjou-Mnadzicoumé (Longueur 1,850 km)

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) »

3. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer une bonne expérience de marchés de construction et ou de réhabilitation des routes et/ou des pistes rurales à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement au cours de 10 dernières

années. Le Soumissionnaire doit établir aussi qu'il disposera du Personnel-clé de qualification convenable décrit dans les Spécification, qui est nécessaire pour exécuter le Marché. Pour être éligible, il doit justifier du chiffre d'affaires minimum tel que précisé dans l'article IS 11.1 (h) des données particulières de l'appel d'offre. Le chiffre d'affaires doit être certifié par un organisme compétent.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à un Appel d'Offre (AO) telle que définie dans le « Règlement – de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 30min.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en version française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de vingt-cinq mille (25 000 KM). La méthode de paiement sera en espèce. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par voie électronique au secrétariat du PIDC.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 07 avril 2022 à 14H 00**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, le 07 avril 2022 à 14H 30min.

8. Le soumissionnaire pourrait présenter une offre pour chacun des quatre lots. Il peut postuler pour gagner 1, 2 ou 3 lots au maximum. Il doit présenter une garantie d'un montant tel qu'indiqué dans le tableau suivant selon le nombre de lots visés :

Nombre de lots visés par le soumissionnaire (Un maximum de 3)

Un seul lot Montant de la garantie 3 200 000 KMF

Deux lots Montant de la garantie 6 400 000 KMF

Trois lots Montant de la garantie 9 600 000 KMF

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

BP :41-Moroni

A Mdé ex-Cefader -maison des épices.

Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 04 mars 2022